



● Ville de  
Ste Foy-lès-Lyon

Cabinet du Maire  
Affaire suivie par : PMS  
Tél. : 04 72 32 59 50  
Mail : pierre-maxime.sarron@ville-saintefoyleslyon.fr

Le 12 janvier 2021

Monsieur Bruno Bernard  
Président du SYTRAL  
21 bd Vivier Merle  
CS 63815  
69487 Lyon cedex 03

**Objet : Projet SYTRAL – téléphérique Ouest lyonnais**

Monsieur le Président,

Par la présente, les élus municipaux de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon, vous sollicitent sur votre actuel projet de téléphérique.

Pour rappel, dès 2017, les Maires de l'Ouest ont demandé une étude au SYTRAL sur ce mode de transport. En effet, il est de la responsabilité des élus locaux comme du SYTRAL d'objectiver et de territorialiser des idées qui peuvent *in fine* être de « fausses bonnes idées ».

Ces études communiquées en 2019 ont démontré l'**inaptitude d'un téléphérique à répondre aux impératifs d'insertions paysagères et de déplacements de l'Ouest lyonnais**; Le « métro E » apparaissant comme une solution beaucoup plus pertinente pour désenclaver l'Ouest lyonnais.

Plus spécifiquement sur Sainte-Foy-lès-Lyon, le **rapport « ARCADI » du SYTRAL de 2019** précise : « *Le passage à Sainte-Foy-lès-Lyon, notamment à proximité du centre, est complexe, du fait des problématiques de survol de maisons individuelles. (...) de passage dans le périmètre monument historique de la tour du Télégraphe et Acqueduc du Gier. (...)» In fine, l'analyse multicritère concluait : « un transport par câble beaucoup plus couteux qu'un BHNS voire qu'un tramway pour une fréquentation relativement modeste. Des contraintes très fortes sur l'insertion urbaine des stations et des impacts de survol et de covisibilité à ne pas sous-estimer.»*

En cohérence, L'étude SYTRAL « **UrbaLyon** » d'octobre 2020 précise : « *la séquence centrale du plateau de Sainte-Foy constitue un linéaire important de tissu pavillonnaire à plat (plus de 2 km) venant tempérer l'intérêt global de la ligne.*

• *De nombreuses contraintes s'ajoutent à ce constat, d'ordre technique (zigzags entre bâtiments existants de hauteur importante, survol à proximité d'installations sensibles type P4) d'insertion paysagère (patrimoines bâtis et paysagers remarquables et sensibles), et d'acceptation de la population (survol de zones résidentielles calmes)*

• *Contrairement aux exemples d'autres villes françaises ou étrangères, la situation lyonnaise présente des **contraintes d'insertion dans des tissus urbains déjà constitués** et pour certains historiques. Cette donnée de départ majore la difficulté de rendre ce mode acceptable par le territoire*

[...]Au-delà de la réponse à un besoin de desserte de l'ouest, l'atout indéniable du parcours patrimonial et touristique offert par ce corridor et ce mode de transport [point de vue nouveau sur la ville et ses emblèmes] **est contre balancé par l'impact maximal** que représente ce type de mode pour l'entrée de ville sud. (impact sur la **silhouette urbaine, sur l'identité lyonnaise**) »

Dès votre prise de mandat en 2020 vous diligentez une nouvelle étude. Si cet avant-projet n'aborde qu'en surface les externalités négatives, le site internet du SYTRAL admet toujours les problématiques inhérentes à ce transport : **“cela implique l'insertion de pylônes et stations en milieu urbain avec de forts impacts paysagers et acoustique des stations, et avec un coût non négligeable.”**<sup>1</sup>

En page 6 de votre rapport de présentation du projet SYTRAL 2020, l'article 2.2 aborde les contraintes d'insertion. *“Cette première ligne de téléphérique lyonnaise se situe dans un secteur patrimonial particulièrement riche et dans un contexte urbain constitué d'une proportion importante de maisons individuelles avec de grands jardins et souvent des piscines. [...] Le tracé de la ligne doit donc :*

- Respecter la protection du patrimoine, les périmètres des monuments classés et les périmètres inscrits au PLUH en vigueur ;
- Respecter la protection des espaces naturels remarquables ;
- Limiter les procédures d'expropriation ;
- Limiter les survols de propriétés privées ;
- Réussir l'insertion urbaine des stations des pylônes et des cabines ;
- Limiter les impacts de la co-visibilité avec l'ensemble des secteurs traversés.”

Aucun tracé fidésien n'est en capacité de réunir ces conditions cumulatives. A titre illustratif, vous trouverez ci-après la ceinture verte que la Ville de Sainte-Foy a souhaitée sanctuariser :

#### Les protections paysagères et écologiques



Document SYTRAL 2020 — UrbaLyon

<sup>1</sup> [http://www.sytral.fr/TPL\\_CODE/TPL\\_ACTUALITE/PAR\\_TPL\\_IDENTIFIANT/5112/87-reseau-tcl.htm](http://www.sytral.fr/TPL_CODE/TPL_ACTUALITE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/5112/87-reseau-tcl.htm)

Suite à votre communiqué de Presse et au premier Comité de pilotage du 18 décembre, vous concentrez l'analyse du SYTRAL et la construction de votre projet autour du tracé dit "médián" [Plan du Loup/Mairie]. D'après l'étude préalable, ce dernier pourrait représenter **8 stations, 42 pylônes, une cabine toutes les 22 secondes**, des **servitudes** de survol, des **expropriations** et une **co-visibilité** impactant plus de 1300 familles.

Face à ces difficultés structurelles, votre rapport 2020 rappelle logiquement que **"L'acceptation de ce projet et donc du mode câble en général est primordiale."**

Nous sommes sur ce sujet en accord avec le rapport. Il ne peut pas, il ne doit pas y avoir de téléphérique [peu importe le tracé] sans l'assentiment des populations concernées et des communes supports.

Face au fond comme à la forme de votre projet (manque de transparence, cartographies anxiogènes, périmètre de concertation imprécis...), une **colère citoyenne** gronde. Jamais les élus de notre ville n'ont été aussi sollicités sur un projet métropolitain. Ainsi **proximité et démocratie locale** doivent présider à toutes décisions.

Le SYTRAL précise que ce transport sera de **"desserte locale"** et non un moyen de transport structurel pour désenclaver l'Ouest. Dès lors, au regard de son impact et de la rupture qu'il induit en matière urbaine et paysagère, la **concertation doit être strictement locale.**

**Ce pourquoi, nous vous demandons officiellement** qu'avant toute concertation publique globale, des **"referendums locaux préalables"** soient **organisés dans les villes supports qui le souhaitent** ; à savoir Francheville, Sainte-Foy-lès-Lyon, La Mulatière. **Dans l'hypothèse où l'une des trois populations viendrait à s'exprimer défavorablement au principe d'un téléphérique, nous vous demandons que cet avis préalable soit considéré comme un veto ne permettant pas la poursuite du projet sur son territoire.**

Cette solution permet de maximiser votre vœu de "comités d'usagers" **"étroitement associés aux grandes décisions du Sytral."**

Monsieur le Président, nous espérons sincèrement que cette ambition pour la démocratie locale puisse retenir votre attention. Nous savons qu'elle tient à cœur à votre formation politique.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur les enjeux d'un transport de substitution au câble : tram-train, revalorisation des réseaux existants, métro E, BHNS... permettant de fluidifier et de dé-carbonner nos déplacements.

Véronique SARSELLI

Maire de Sainte-Foy-lès-Lyon



## Co-Signataires

- **Conseillers municipaux de la majorité**  
**“Sainte-Foy, notre vraie Nature” — Les Républicains**

Pascale BAZAILLE

Daniel AKNIN

Catherine MOUSSA

Pierre BARRELLON

Maria GIORDANO

Nicolas RODRIGUEZ

Célia GOUBET

Christian NOVENT

Paola BOIRON

Guy CAUCHE

Bernard MOMIN

Joëlle ASTRE

Bruno JACOLIN

Emilie CHOMEL DE VARAGNES

Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Marie-Pierre DUPUIS

Patrick ESCOFFIER

Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Richard PASSELEGUE

Lydie ROSAIN

Robert DUMOND

Odile FUSARI

Bernard FUGIER

Flore MOREL-JOURNEL

Marius SAUBIN

Joëlle GUERINOT

- **Conseillers municipaux de l'opposition**  
**“SainteFoyAVENIR.Citoyenneté.Ecologie.Solidarité” — Divers Gauche, écologiste**

LATHUILLIÈRE Yvette

Serge REPLUMAZ

Faïza MIHOUBI

Olivier COUPIAC

### **Conseillers municipaux de l'opposition “Unis pour Sainte-Foy” — Divers Centre**

Philippe SCHMIDT

Ghislaine TORRES

Bernard GILLET

### **Conseiller municipal de l'opposition “Rassemblement des droites fidésiennes” — Rassemblement National**

Nicolas de PARDIEU